



Mes droits si mon mari demande le divorce

Par **inquiète46**, le 10/11/2013 à 12:41

[fluo]bonjour[/fluo]

Je viens de découvrir que mon mari de 51 ans s'est abonné sur Meetic. Je ne peux pas le confronter car je l'ai vu sur son relève compte et il m'acusera d'avoir fouillé dans ses affaires. Il est abonné depuis un mois maintenant et je n'ai aucune idée ce qu'il a derrière la tête. Mais je vais quand même me renseigner si le pire arrive qu'il veut quitter la maison ou qu'il souhaite divorcer..

Nous sommes mariées depuis 16 ans et nous avons 2 enfants de 13 et 10 ans. Il est fonctionnaire mais moi je n'ai pas de travail fixe, je suis auto-entrepreneuse et je gagne environ 700 net par mois et c'est un métier précaire, le jour au lendemain je pourrais plus d'avoir une entrée d'argent. Nous sommes locataires, je n'ai pas d'épargne, ni de famille en France. Quels seront mes droits, il doit me donner une pension, serait-il assez pour que je vie correctement, est-ce que j'aurai la garde de mes enfants même si sans aide je n'aurai pas les moyens financiers?

Je m'inquiète et je me sens seule....

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le 10/11/2013 à 14:16

bjr,

consulter un site de rencontres n'est pas condamnable en soi, en tout cas pas un motif de divorce pour faute.

si vous divorcez vous aurez la pension alimentaire pour vos enfants si vous en avez la garde et éventuellement une prestation compensatoire.

c'est le jaf qui décidera du mode de garde en fonction des éléments présentés par chaque

époux.
cdt